

Ecole congolaise : lieu de l'angoisse ou de la formation ?

■ KAZADI Tshikolu, S.J.

A chaque rentrée des classes, les professeurs retrouvent bien souvent des élèves enthousiastes et dont la soif d'apprendre se lit sur le visage. Ils sont généralement motivés et prêts pour une nouvelle aventure dans le monde des connaissances. Mais au fil des jours, cet enthousiasme s'effiloche. J'ai essayé de réfléchir aux raisons probables de cette démotivation et je me suis rendu compte que l'école, plutôt que d'être un lieu de la « passion intellectuelle », se transforme vite en un lieu d'angoisse pour toute la communauté éducative. Les élèves sont stressés par le rythme de travail et des évaluations sans objectifs, les parents sont angoissés par les frais scolaires qui ne tiennent pas compte de leur pouvoir d'achat, les enseignants sont démotivés suite à des salaires insuffisants, les directeurs préfèrent être dans des réunions en dehors de leurs écoles pour échapper aux visites des autorités scolaires qui viennent plus pour les intimider que pour les aider à accomplir leur tâche de chefs d'établissement, etc.

Dans cet article, je voudrais partager simplement les idées qui m'habitent pour améliorer le contexte dans lequel l'éducation se déroule dans notre pays. Je vais essentiellement traiter le cas du niveau secondaire que je connais mieux de par le fait que j'y travaille depuis une dizaine d'années. Concrètement, les cinq sections de cet article vont s'articuler autour des agents principaux de l'éducation scolaire: les élèves, les enseignants, les directeurs, les parents et l'Etat.

Gérer le stress des élèves

Lorsqu'on examine les horaires hebdomadaires de l'enseignement secondaire de notre pays, on est tout de suite frappé par leur volume. Les options générales

Jésuite. Préfet et chef d'établissement, Collège Bonsomi.
Email : ktshikolusj@yahoo.fr

ont des horaires qui ont, en moyenne, 36 heures de cours par semaine. Cette moyenne passe à 40 heures pour les options techniques ! L'élève est ainsi maintenu pendant six heures par jour dans des activités qui, si le maître n'utilise pas une pédagogie active, tendent à le rendre passif. C'est normalement un premier choc pour tout élève moyen qui débute le secondaire. En effet, fatigué par les cours magistraux, l'élève n'a plus assez de temps pour le travail personnel et même s'il trouvait du temps, il n'a plus la fraîcheur nécessaire pour présenter un travail personnel de qualité.

Un autre constat qui accompagne la lourdeur des horaires hebdomadaires est le contenu des programmes. Au début de chaque année scolaire, chaque professeur propose aux élèves le plan de son cours calqué sur le programme national. Le mythe de la réforme voudrait que les anciens programmes, déjà abondants, puissent être augmentés pour intégrer les nouvelles matières ou leçons indispensables afin d'être à la page avec l'évolution de notre monde ! Les élèves, au regard de ce plan du cours, se rendent compte qu'ils n'auront de choix que de suivre le rythme cavalier que le professeur va imposer puisque ce dernier est, lui aussi, contraint d'accomplir le programme. Le survol des matières fait que les élèves les apprennent juste pour répondre aux interrogations s'y rapportant. Ils prennent alors le raccourci de la mémorisation et du bachotage avec le risque que cette manière d'apprendre s'accompagne souvent de l'oubli et s'éloigne de la compréhension réfléchie. Les professeurs en concluent trop rapidement que les élèves d'aujourd'hui oublient vite en ignorant qu'il y a une corrélation entre le temps qu'ils passent à enseigner une matière et le temps nécessaire pour les élèves de l'assimiler.

La grande source du stress chez les élèves est enfouie dans les évaluations. Les élèves sont catégorisés selon leurs résultats. Ceux qui sont en haut de l'échelle sont inquiets, ils sont convaincus qu'ils doivent maintenir leur image et ne doivent donc pas décevoir. Ceux qui sont habituellement classés en bas craignent leur exclusion définitive de l'école pour résultats insuffisants. C'est dans cette dernière catégorie que le stress fait plus de ravages, non pas d'abord par insuffisance d'intelligence, mais surtout par maladresse. Le stress tend à faire perdre à l'élève la confiance en lui-même et se met à hésiter même pour les connaissances élémentaires qu'il a bien assimilées ! L'échec s'ensuit et le cercle vicieux du stress ne se referme pas...

Pour maintenir l'enthousiasme des élèves, le système éducatif doit répondre aux difficultés mentionnées ci-haut. La réforme qui doit être entreprise, dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, ne doit pas d'abord concerner le contenu de chaque branche. Elle doit plutôt revoir la cohérence de branches proposées pour chaque option. La règle d'or devrait limiter l'horaire par semaine à 24 heures (6 jours de 4 heures). Cela suppose que des branches entières, parmi les branches appelées secondaires, soient supprimées dans le curriculum obligatoire de chaque option.

L'allègement des horaires hebdomadaires laissera le temps pour le travail personnel, la recherche documentaire (en bibliothèque et/ou via internet) et pour l'approfondissement des matières principales. Pour les élèves de classes terminales, on pourrait même envisager que les recherches documentaires soient exigées par les professeurs dans un cadre d'activités pluridisciplinaires. Par exemple, une recherche sur l'écologie peut faire intervenir des professeurs de biologie, de chimie, de physique et de géographie. Le professeur de français peut aussi intervenir pour évaluer la qualité de l'expression écrite et orale. Cet exemple montre qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un chapitre entier sur l'écologie dans chacune de ces disciplines. Chaque professeur, dans un souci d'actualisation de la matière, peut trouver dans le programme ancien, le lieu indiqué pour illustrer cette nouvelle notion ou simplement fournir des indications aux élèves pour leur recherche.

L'évaluation des élèves doit aussi être réformée. Le système actuel qui exige que les élèves réussissent dans toutes les branches est un système à caractère plus policier et disciplinaire que pédagogique. Un système qui respecte les qualités des élèves serait plus souple et s'organiserait autour des blocs de compétences. S'il est normal que l'on exige à un élève qui a choisi une option déterminée de réussir aux branches principales de cette option, il ne semble pas indispensable d'exiger qu'il réussisse aussi dans chacune des branches secondaires. On pourrait exiger qu'il réussisse dans toutes ces branches globalement. On vérifierait ainsi la réussite sur le total des points obtenus sur l'ensemble des branches secondaires. Par ailleurs, on devrait accorder des points d'application – sous forme de bonus, par exemple, aux élèves qui se distinguent dans les activités parascolaires à caractère intellectuel, notamment. La formation intégrale qui est de plus en plus prônée par le Ministère de l'enseignement ne s'en trouvera que mieux valorisée.

Revaloriser le métier des enseignants

Si nous partageons l'approche pédagogique qui souligne qu'il faut mettre l'enfant au centre des apprentissages, nous sommes tout aussi convaincus que les activités pédagogiques doivent être guidées et encadrées par les professeurs. En tant qu'accompagnateurs des activités pédagogiques, les professeurs ont un rôle central à jouer dans l'acquisition des compétences par les élèves. Le système éducatif congolais ne sortira de sa faiblesse actuelle que si le salaire et les conditions sociales de l'enseignant sont améliorés. On pourrait construire de belles infrastructures scolaires, mais si on ne fait rien pour l'enseignant, tout cet effort ne se traduira pas en amélioration de l'enseignement.

Pour ne pas sombrer dans une théorie creuse, je voudrais juste évoquer ici une réflexion qui a été menée à la fin de l'année scolaire 2008-2009 par les professeurs du collège Bonsomi. Cette réflexion devrait permettre aux professeurs de prendre position par rapport à la « motivation des enseignants » pour l'année scolaire 2009-2010.

Tableau atypique du panier de la ménagère

A. DEPENSES LIEES AU LOYER	
Rubriques	Montant (en USD)
Loyer	70
Eau et Electricité	6
TOTAL (A)	76 USD
B. DEPENSES LIEES AUX BESOINS JOURNALIERS	
1. Repas typique	
Rubriques	Montant (en USD)
Haricots (2 gobelets)	1,75
Fufu (manioc et maïs : 6 gobelets)	1,75
Ingrédients (huile et autres épices)	1,2
Braises	1,8
<i>S/TOTAL (1)</i>	<i>6,5 USD</i>
2. Autres dépenses	
Rubriques	Montant (en USD)
Pétrole (lampes et braises)	0,625
Savons	0,25
Transport : service pour le père et écoles pour deux enfants	3,375
<i>S/TOTAL (2)</i>	<i>4,25 USD</i>
<i>TOTAL journalier (B) : s/total 1 et s/total 2</i>	<i>10,75 USD</i>
<i>TOTAL mensuel (B): 10,75 x 30 jours</i>	<i>322,50 USD</i>
TOTAL DEPENSES MENSUELLES (A+B)	398,50 USD

Après avis et considérations sur le constat général de la situation de l'enseignant au début de chaque année scolaire, relisant le parcours de l'enseignant à la lumière de la chanson « *notre beau métier* » de l'abbé Makamba⁽¹⁾, l'équipe éducative du collège avait établi un tableau qualifié d'atypique du panier de la ménagère. En effet, ce tableau que nous reproduisons à la page 314, considère le cas d'une famille de 4 personnes (parents et deux enfants) où l'on a un régime alimentaire monotone avec un seul repas par jour, sans viande ni poisson.

Sur la base de ce tableau, les enseignants de Bon-somi ont conclu que le salaire minimum ou la prime minimale que chacun devrait recevoir doit être d'au moins 400 USD ⁽²⁾ (quatre cents dollars américains) pour la survie. Si on doit ajouter les frais scolaires des enfants, l'habillement, les soins médicaux et autres frais divers éventuels, le salaire minimum doit osciller entre 600 et 1 000 USD par enseignant !

Si l'Etat désire revaloriser le métier enseignant, il doit fixer ce minimum et il doit être prêt à le garantir pour les écoles publiques. Les personnes ou associations qui désirent créer des écoles doivent aussi assurer un salaire qui respecte ce minimum. On voit bien que les réclamations salariales basées sur l'application du barème de Mbudi sont légitimes et conformes aux exigences d'une société juste et équitable. L'Etat et les promoteurs des écoles qui garantiraient un salaire juste pourront exiger un travail de qualité. Les enseignants seraient aussi protégés contre les antivaleurs qui gangrènent le système éducatif de notre pays.

Soutenir les directions des écoles

L'institutionnalisation de la motivation des enseignants gérée par les directions des écoles a transformé les écoles en unités économiques productrices de revenus. C'est ce que semble devenir la perspective à partir de laquelle les autorités diverses perçoivent actuellement les écoles. Sur cinq visites d'un agent du Ministère de l'enseignement dans une école, quatre ont un rapport avec les finances : conformité des billets de vacances avec les arrêtés fixant les frais à percevoir, contrôles des effectifs et leur corollaire pour les pourcentages destinés aux différentes instances, perception des frais à verser à

(1) ..Notre beau. Notre beau métier *balobi nini?* Notre beau métier *bakakoli yango pona nini ?* (traduction: *balobi nini ?* : qu'en dit-on ?; et *bakakoli yango pona nini ?* : pourquoi l'avez-vous marchandé ?)

(2) Le salaire de l'Etat et la prime des parents n'arrivent pas encore à garantir ce minimum !

la hiérarchie, etc. Les réunions administratives ou pédagogiques convoquées par ces mêmes autorités se terminent toujours par des questions financières : frais à payer, vente à des prix exagérés de support utilisé, etc.

Les difficultés que rencontrent les parents pour payer les frais pénalisent le fonctionnement normal des écoles. Les dirigeants des écoles sont régulièrement obligés d'exclure temporairement les élèves qui ne sont pas en règle avec les frais. Il y a deux inconvénients majeurs à cette pratique. D'une part, les élèves ne sont pas financièrement responsables de leur scolarité, mais ils sont cependant sanctionnés et pénalisés pour une faute qu'ils n'ont pas commise. D'autre part, cette sanction renforce l'idée que l'école est une activité à caractère commercial et lucratif.

Réduire le stress de dirigeants des écoles passe par un changement dans la manière de percevoir l'école. L'école doit demeurer dans la catégorie des activités socio-éducatives. Les visites et inspections dans les écoles doivent garder un caractère purement administratif et pédagogique. Les inspecteurs, en particulier, devraient se contenter de faire les rapports suivant les différentes formules ou fiches d'inspection qu'ils utilisent, et ne jamais exiger des frais – même pas de manière sournoise. Les supports qu'ils produisent devraient être remis aux écoles gratuitement d'autant plus que les écoles versent un pourcentage de frais de fonctionnement perçu aux différents bureaux de l'inspection. Les manuels et autres documents publiés par leur propre recherche devraient être vendus dans les librairies comme tout autre manuel. Toutes ces ventes, légitimes parfois, portent un goût de corruption dès lors que les responsables des écoles sont souvent amenés à acheter par contrainte plus que par nécessité.

Pour les frais légaux à verser aux différentes instances du Ministère de l'enseignement, la Direction administrative (Division provinciale ou Sous-provinciale) devrait s'organiser pour que les écoles paient au niveau du service de comptabilité. Les écoles qui dépasseraient le délai officiel de versement recevront des notes de rappel pour régulariser leur situation. Au-delà de tout ceci, je suis tenté de dire que les parents ne devraient pas être sollicités pour payer les frais de fonctionnement de tous ces bureaux qui sont des services officiels de l'Etat et ce dernier devrait pourvoir à ce qui est nécessaire pour leur fonctionnement. Il est anormal de constater que les agents de l'administration ou de l'inspection exigent « le transport » aux écoles alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. Ils se comportent comme s'ils étaient des journaliers payés à la tâche... Les inspecteurs et autres agents du Ministère de l'Enseignement doivent se faire respecter par leur probité morale. Comme les enseignants, ils doivent bénéficier d'un salaire convenable, pour qu'ils ne soient pas tentés de monnayer le service qu'ils rendent de par leur fonction.

De la même manière que les services de l'Etat devraient respecter le caractère non commercial des écoles, les Directions scolaires devraient, elles aussi, éviter de donner aux parents et aux élèves l'impression qu'une école est

une activité lucrative. Une communication fréquente entre direction scolaire et parents serait une manière plus appropriée d'inviter ces derniers à s'acquitter de leurs obligations et ainsi les élèves ne seraient pas tout le temps chassés de l'école. Néanmoins, si l'école doit exclure un élève, ce ne sera pas parce qu'il n'a pas payé les frais, mais parce que les parents n'ont pas répondu à une convocation officielle de l'école. La direction scolaire serait ici dans ses droits conformément au règlement intérieur qui prévoit cette disposition.

Etre vrai avec les parents

L'éducation est un secteur important pour toute nation. Tout Etat qui se respecte y consacre une part importante de son budget et plusieurs pays obligent les entreprises à consacrer un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires à la formation, en organisant des stages pour les élèves et étudiants ou en finançant directement les institutions éducatives. Tous ces mécanismes sont souvent mis en place parce que le secteur éducatif lui-même, surtout au niveau primaire et secondaire, ne peut s'autofinancer. De cette dernière remarque et en tenant compte de la situation réelle de notre pays, je pense qu'il faut de plus en plus dire la vérité aux parents.

Le discours sur la gratuité de l'enseignement doit être bien circonscrit. Il faudrait signaler que cela concerne les écoles primaires publiques et cette gratuité consiste essentiellement dans le fait que les parents ne paieront pas les frais scolaires (minerval, assurance scolaire, frais de fonctionnement et quelques frais ponctuels). Il me semble que, dans un pays où les gens dépensent difficilement pour ce qui est culturel, la gratuité de l'enseignement sans limites peut devenir un piège. Les parents doivent continuer à acheter les objets classiques, les uniformes et autres équipements scolaires pour leurs enfants; ils doivent assurer leur transport éventuellement et il est même bon que les parents continuent à acheter les manuels scolaires pour leurs enfants, y compris les manuels subventionnés. L'école est un lieu d'apprentissage et l'enfant, conscient des sacrifices que ses parents consentent pour son éducation, apprend que sa formation a un coût.

Pour l'école secondaire, il n'y a aucune disposition qui prévoit la gratuité. On devrait expliquer aux parents que, de même que la nation doit consacrer une partie de son budget à l'éducation, eux aussi doivent consacrer une part importante de leur revenu à l'éducation de leur progéniture. Si l'Etat peut fournir des efforts pour construire davantage d'écoles publiques où les frais devraient être moindres, il ne semble pas logique de continuer à croire que l'Etat doit prendre en charge les écoles dites conventionnées. Ces écoles doivent tomber dans la catégorie d'écoles privées de telle sorte que les associations sans but lucratif (asbl) confessionnelles ou non-confessionnelles qui en ont la responsabilité puissent pourvoir à leur fonctionnement, comme c'est le cas pour les écoles reconnues privées actuellement. Les parents qui choisissent alors d'inscrire leurs enfants dans ces écoles parce qu'ils sont séduits par leur

projet éducatif doivent être prêts à payer des frais plus importants que ce qu'ils peuvent payer s'ils inscrivaient leurs enfants dans une école publique officielle. Cette option crée évidemment des écoles à double vitesse, mais aucune nation ne peut se passer de cela. Le danger actuellement est la tentation de caporaliser les écoles en les uniformisant. Les écoles doivent être différentes et diverses.

Nous sommes conscient du fait que le risque de cette approche est que les écoles publiques soient perçues comme des écoles pour enfants de familles pauvres et les écoles privées comme des écoles pour enfants de familles riches. Ce risque de discrimination sur base de moyens financiers des parents doit être résolu par les écoles privées confessionnelles. Les églises qui prônent l'option préférentielle pour les pauvres devraient être en mesure d'accueillir les enfants de familles pauvres au même taux des frais que dans les écoles publiques. Des mécanismes de solidarité peuvent facilement être mis en place à cet effet. Il en existe d'ailleurs dans certaines écoles actuellement sous forme de catégorisation des parents ou de patronage. La générosité de certains de nos concitoyens est parfois sous-estimée alors qu'elle est vraiment réelle. Ces écoles ne devraient pas non plus hésiter à faire du lobbying pour alimenter leur caisse de solidarité au profit des enfants de familles moins nanties. Nous sommes en train de tuer le système éducatif en voulant tout niveler par le bas sous prétexte de garantir l'éducation pour tous.

Les asbl confessionnelles n'organiseront pas seulement les écoles de type classique. Elles devraient aussi organiser des écoles spécialisées pour les catégories sociales défavorisées. C'est spécialement pour ce type d'écoles que ces asbl peuvent compter sur des subventions éventuelles de l'Etat.

Le rôle de l'Etat

L'Etat, en tant que pouvoir organisateur, doit arrêter les mesures nécessaires pour supprimer le climat d'angoisse qui prévaut actuellement dans les écoles. Parmi ces mesures, nous pouvons suggérer, sans être exhaustif, les suivantes :

1° L'Etat doit faire respecter les dispositions constitutionnelles relatives à l'éducation, notamment l'article 43 qui stipule :

toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national. L'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés agréés (...) L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics.

Cet article appelle une remarque. L'Etat devrait s'en tenir à la distinction établissements publics et établissements privés agréés et supprimer la catégorie intermédiaire des écoles conventionnées. Nous l'avons déjà dit plus haut, ces écoles doivent être considérées comme des établissements privés agréés. L'Etat se désengagerait pour le paiement de salaires de ces écoles, et pourrait d'ailleurs consacrer les moyens disponibles à créer de nouvelles écoles publiques

(écoles officielles) en respectant un standing qui n'ait rien à envier aux écoles privées. Toutefois, l'Etat peut, selon les moyens disponibles, subventionner certains établissements privés, et surtout, assurer des allègements fiscaux pour toutes les écoles en se basant sur leur caractère socio-éducatif non lucratif.

Le désengagement financier de l'Etat dans les écoles conventionnées actuelles entraînerait aussi la suppression des Bureaux de Coordinations et Sous-Coordinations pour tous les réseaux confessionnels qui sont, en fait, des structures « redondantes » des services du Ministère. Les églises qui désirent conserver ces Bureaux pourraient les transformer en Commission de l'éducation comme structure d'appui à la coordination de leur apostolat éducatif.

2° L'Etat devrait réduire le nombre d'options proposées au niveau secondaire en regroupant plusieurs options actuelles. Pour ce faire, on devrait davantage insister sur les profils de sortie pour les nouvelles options retenues. C'est en fonction de ces profils que les lignes directrices pourraient être suggérées dans l'élaboration des programmes scolaires. Partant de ce profil, on choisirait les matières en tenant compte de celles qui favorisent les compétences définies pour le profil voulu et renoncer aux matières qui, aussi utiles soient-elles, alourdissent le travail des élèves. La définition de profil redonnera sens à l'orientation scolaire.

Par ailleurs, les options à implanter dans les provinces ainsi que les programmes associés doivent être choisis en tenant compte des spécificités de chaque milieu – l'univers mental de l'élève doit être pris en compte pour favoriser les apprentissages. De manière générale, pour un pays en voie de développement, on devrait valoriser davantage les formations qualifiantes, l'enseignement technique, professionnel et industriel.

L'inspection qui, de fait, est l'organe du Ministère de l'enseignement pour les réformes pédagogiques, doit changer de perspectives. Elle doit mettre l'accent sur les compétences à faire acquérir plutôt que sur la description détaillée de matières à enseigner. Ce travail nécessitera une collaboration étroite entre les inspecteurs et les enseignants. Toute tentative de réformer les programmes en se basant uniquement sur le travail des experts bureaucrates ou des organismes internationaux sera évitée. Les experts produisent, certes, des textes bien écrits, mais souvent mal adaptés pour notre pays d'autant plus qu'ils ne se soucient pas toujours de publier en même temps de nouveaux supports pour les nouvelles matières qu'ils introduisent.

Une réforme qui se baserait sur les compétences ne considérerait plus comme priorité l'introduction de nouvelles branches ou de nouveaux chapitres. C'est au contraire, les approches pédagogiques qui seront renouvelées. A la pédagogie actuelle qui privilégie le bourrage de crânes et le bachotage, sera substituée une pédagogie de la construction des connaissances à partir de ce que l'élève connaît déjà, même de façon vague. Ce qui suppose que l'élève

soit mis effectivement au centre des apprentissages comme tout le monde semble le proclamer aujourd'hui. Une telle approche rendrait les élèves autonomes et ils seront mieux outillés pour réfléchir par eux-mêmes. Leur créativité et leur capacité d'inventer seront mieux mises en évidence.

Les enseignants pourraient délimiter les matières sans trop de pression d'accomplir un programme rigide et abondant. Ils mettraient davantage l'accent sur les vraies valeurs et compétences qu'ils voudraient transmettre. Les horaires s'en trouveraient aussi adaptés comme nous l'avons déjà signalé plus haut. Les enseignants devraient acquérir de nouvelles stratégies pour communiquer avec les élèves et les amener à un vrai changement de comportement qui tranche avec les antivaleurs actuelles. Des recyclages seraient alors envisagés à cet effet.

3° L'Etat doit favoriser un système éducatif qui promeut les valeurs morales, civiques et humaines, qui suscite l'amour de la patrie et provoque des attitudes citoyennes de lutte contre les antivaleurs et la loi du moindre effort⁽³⁾. L'école doit mettre en valeur les personnes - modèles ou de références qui invitent les élèves à développer de vraies ambitions.

(3) Dans le langage kinois, on parle de mentalité «camar» pour dire que l'on se satisfait de 50 %.

4° L'évaluation des élèves doit être dépolitisée. Ce n'est pas le Ministère de l'enseignement qui doit organiser les examens d'Etat, mais plutôt les Directions scolaires, sous la supervision de l'Inspection. C'est en quelque sorte le système actuel d'organisation du jury du cycle court qui devrait être adapté pour la fin du cycle long. Concrètement, les examens d'Etat ne concerneraient que les branches d'option et les langues. Les branches secondaires de chaque option seraient évaluées uniquement au niveau de l'école. Les inspecteurs auraient ainsi pour mission de s'assurer que les enseignements et les évaluations correspondantes se déroulent suivant les normes fixées par le Ministère de tutelle.

5° L'Etat doit considérer comme priorité la création des écoles. Avec l'évolution démographique de notre pays, on devrait presque créer une école par jour !

6° Pour assurer une vision commune de l'éducation, il serait plus approprié de n'avoir qu'un seul Ministère de l'Education Nationale. Cette recommandation fut formulée en son temps dans les conclusions des états généraux de l'éducatons tenus en 1996. Elle reste d'actualité...

Conclusion

J'ai choisi d'utiliser un style simple pour partager mes préoccupations sur le système éducatif congolais. J'ai aussi affirmé que des études savantes existent, notamment avec les travaux de la Conférence Nationale Souveraine, les états généraux de l'enseignement de 1996, les articles et autres travaux publiés dans diverses revues dont *Congo-Afrique*. Ecrire un article qui s'ajoute à l'abondante littérature qui existe est apparu pour moi comme une occasion de faire des propositions concrètes pour réduire l'angoisse qui handicape l'éducation des élèves afin de transformer nos écoles en de véritables lieux de formation intégrale. Dans certains cas comme pour le stress des élèves ou le matraquage des directeurs des écoles, j'ai pris le temps de redire brièvement les problèmes avant de formuler mes suggestions. J'ai, par endroits, adopté un style provocateur et cela, à dessein. La réforme du secteur éducatif demande des décisions courageuses allant jusqu'à la suppression des structures inutiles parce que nous préconisons l'excellence.

En définitive, je crois que le problème de l'enseignement ne peut pas être traité comme un problème isolé. Il doit être abordé dans le contexte général des problèmes du pays. Les solutions homéopathiques appliquées pour les enseignants (prime des parents ou motivation des enseignants) ont montré leur limite. Il est temps que le coût réel de la formation des enfants de notre pays soit fixé clairement et que tous les partenaires, y compris les parents, puissent y faire face en toute responsabilité. Inscrire l'éducation parmi les chantiers prioritaires de la République, c'est aussi s'assurer que le peuple a un pouvoir d'achat suffisamment élevé pour faire face aux obligations scolaires de chaque enfant !

KAZADI Tshikolu, S.J.